









1. L'ONU a établi la Zone de l'Exclusivité Economique et de la Zone de la Réserve du Golfe Persique. La Zone de l'Exclusivité Economique du Golfe Persique est une zone maritime qui s'étend à 200 milles nautiques au-delà des limites territoriales de l'Iran. La Zone de la Réserve du Golfe Persique est une zone maritime qui s'étend à 12 milles nautiques au-delà des limites territoriales de l'Iran. La Zone de l'Exclusivité Economique du Golfe Persique et la Zone de la Réserve du Golfe Persique sont toutes deux sous le contrôle de l'Iran.

2. L'Iran a établi une carte illustrative.

